



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 19/10/2022
Date d'affichage : 20/10/2022

DELIBERATION N° 047-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-six octobre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO et Bernard ROQUE.

Pouvoirs :

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENT (ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL)
ECOLE DU GRAND CEDRE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la reconduction de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre.

L'Académie de Montpellier permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT (Environnement Numérique de Travail) unique qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour les lycées et collèges de l'Académie), une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée, pour un coût de 45€ par école par an.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 13 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre

DIT que les crédits ont été prévus au Budget 2022 de la commune.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL

Acte rendu exécutoire le .../10/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../10/2022
et publication ou notification du .../10/2022

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification